

LES RESPONSABILITÉS DU POSTE :

CHARGE.E DE MISSION ayant en charge sous la responsabilité des élus concernés :

DEVELOPPEMENT ET SUIVI SPORTIF :

60%

- Le développement au service de nos Ecoles Françaises de Voile et clubs (projets de clubs, économie, tourisme, social, scolaire, mixité...)
- Le développement et la coordination des projets sportifs compétitifs des clubs (accompagnement, coordination, gestion et mise en place des stages, classements, calendrier...)
- Animation des réunions avec les élus référents

EDUCATEUR SPORTIF :

40%

- Encadrement de l'Ecole de Voile Itinérante (Plans d'eau intérieur)
- Mise à disposition l'été (4 semaines) auprès des clubs du 22
- Gestion et entretien du matériel du CDV
- Préparation et coordination des stages sportifs départementaux

CADRE DE FONCTIONNEMENT DU POSTE

Travail à temps plein sous statut de personnel non-cadre basé au siège avec déplacements selon besoins (1575 h / an).

La durée hebdomadaire de travail est de 35h mais celle-ci peut être modulée en fonction des besoins du poste selon un calendrier mensuel prévisionnel, élaboré à partir d'un planning d'heures réalisées à concurrence de 1575 h/annuelles.

Déplacements: Frais kilométriques ou mise à disposition d'un véhicule de service.



Ecole de Voile itinérante
1 flottille de 10 bug,
1 sécu,
1 fourgon

REMUNERATION ET AVANTAGES :

Rémunération :

Groupe 5 de la CCNS (valorisation selon expérience),

Avantages :

Mutuelle d'entreprise (24€ participation employeur/mois),
Téléphone pro,
Paniers de repas à 9€ lors de l'Ecole de Voile Itinérante,
Jours de repos : Samedi-Dimanche,
2 semaines de vacances pendant la saison estivale
Autres congés possibles aux vacances scolaires

QUALIFICATIONS :

BEES Voile ou DEJEPS, BPJEPS Voile et/ou filière STAPS + CQP IV

Permis Mer, Permis B et B96 ou BE .

Bonne connaissance du réseau FFVoile

Compétences: gestion de projet, capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, bonnes qualités d'expression orale, bonnes qualités rédactionnelles, maîtrise des outils bureautiques, être à l'aise avec les réseaux sociaux.

Compétences appréciées: expérience coureur/entraîneur

Le Comité Départemental de Voile 22

Le Comité départemental de voile, organe déconcentré de la Fédération Française de Voile a pour but de développer, de coordonner et de promouvoir l'activité voile sur le département. Il permet à toutes les tranches d'âge et au plus grand nombre d'accéder à la pratique de la voile dans le domaine scolaire, loisir et sportif. Le CDV 22 est organisé autour de commissions auxquelles participent les clubs (commission sportive voile légère et habitable , développement/formation/vie des clubs, arbitrage, voile à l'école, handi/sport santé) et il dispose d'un Conseil d'administration de 20 bénévoles épaulés par des salariés. Notre réseau est composé de 36 clubs affiliés dont 27 ayant une activité à l'année.



Notre équipement : Maison Des Sports

2 bureaux - 7 salles de réunion à disposition - 1 espace cafétéria - 2 box de rangement